



Le 23 août 2019

Aux parents des élèves de l'école du Grand-Pavois

Mesdames,
Messieurs,

Déjà sonne l'heure du retour en classe ! Ces vacances ensoleillées doivent céder le pas aux premiers jours de classe et nous sommes persuadés que le plein d'énergie a été fait. Pour notre part, nous sommes prêts à accueillir votre enfant pour le guider dans de nouveaux projets.

Voici quelques informations importantes à vous fournir à ce moment-ci. Nous vous invitons à les lire attentivement.

DOCUMENTS DISPONIBLES SUR LE PORTAIL PARENT :

- État de compte
- Confirmation de transport

Adresse du portail : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

INSCRIPTION DES ÉLÈVES ET PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE

● Préscolaire :

Vous êtes invités à accompagner votre enfant à l'école **le 28 août à l'heure indiquée sur la lettre de l'enseignante que vous recevrez par la poste cette semaine**; vous aurez alors toutes les informations nécessaires pour bien amorcer cette étape importante dans la vie de votre enfant.

● Primaire (1^{re} à 6^e années) :

Comme mentionné à la fin de l'année dernière, une nouvelle façon de procéder sera en place cette année. Le service du transport sera actif, et ce dès le premier matin de classe le 28 août. Vous pouvez aussi venir reconduire votre enfant à l'école, comme votre routine habituelle de l'année en cours. Il n'y a pas de rencontre de prévue entre les enseignantes, les enseignants et les parents ce premier matin. Les enfants seront accueillis par leur titulaire de l'an dernier. Ceux-ci porteront un chandail rayé et seront identifiés. Pour les nouveaux élèves ainsi que ceux pour qui l'enseignante n'est pas de retour cette année, des enseignantes seront sur place pour les accueillir.

Nous vous suggérons de placer une petite note dans le sac à dos de votre enfant pour lui rappeler comment se fera le retour à la maison. (Service de garde La Gardami, élève marcheur, parent qui vient chercher, autobus et son numéro).

Nous comptons sur votre collaboration afin d'assumer les frais d'inscription pour votre enfant par internet. Voir la marche à suivre au verso de l'état de compte. Le paiement peut également se faire au secrétariat ou par le biais de votre enfant. À ce moment, nous privilégions, les paiements par chèque à l'ordre de : **Commission scolaire des Phares** pour limiter la manipulation d'argent.

Un formulaire « Changement d'adresse de résidence ou d'adresse de gardienne » est disponible auprès du titulaire de votre enfant si des changements ont eu lieu depuis la fin de la dernière année scolaire et si le secrétariat de l'école n'a pas été avisé de ce changement.

...verso

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert **depuis le 21 août** pour les enfants déjà inscrits. Cependant, les parents devront communiquer avec la responsable du service de garde pour confirmer leur présence pour les journées pédagogiques. Si ce n'est déjà fait, les parents qui désirent inscrire leur enfant pour l'année 2019-2020 peuvent le faire en communiquant avec la responsable, au 418 724-3555, poste 6392.

HORAIRE DES COURS

À partir du 28 août, voici l'horaire régulier des cours s'appliquera : l'avant-midi, les cours commenceront à 8 h et se termineront à 11 h 20 et l'après-midi, ils seront de 12 h 45 à 15 h 05.

LES RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE

Dans les premiers jours de classe, votre enfant recevra son agenda scolaire dans lequel nous retrouvons **les règles de conduite de l'école** telles qu'adoptées par le conseil d'établissement.

Vous y trouverez les règles de vie de l'école ainsi que des précisions quant aux mesures d'intervention dans le cas de comportements majeurs. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de l'ensemble, à échanger avec votre enfant sur le contenu **et à compléter avec elle ou lui la feuille d'engagement.**

Merci de votre précieuse collaboration.

TRANSPORT SCOLAIRE

Nous rappelons aux parents concernés qu'il est important de retourner dès aujourd'hui, si ce n'est déjà fait, le formulaire « Demande pour l'obtention d'un laissez-passer - transport scolaire 2019-2020 » (formulaire remis en mai dernier) de même que votre paiement selon les modalités prévues. Vous pouvez le faire par la poste ou en vous présentant au centre administratif : 435, avenue Rouleau, Rimouski.

Cette démarche d'obtention d'un laissez-passer se fait directement avec le service des transports et non en passant par l'école.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale des parents aura lieu le mercredi 18 septembre 2019, au gymnase de l'école du Grand-Pavois—de Saint-Yves, à 19 h.



Anny Jean, directrice



Jérôme Béland, directeur adjoint